

Le prestataire RCS :

Adresse

Et

Repeurope RCS : B409560836  
6, rue EUGENE Eichenberger  
92800 PUTEAUX  
France

**1- Objectifs :**

Repeurope va promouvoir, assurer le marketing et vendre le réceptif / hôtel dans le marché européen à travers notre méthode e-marketing.

**2- Exclusivité :**

Repeurope va assurer le marketing pour les réceptifs / hôtels dans tous les pays de l'Europe de l'ouest : France, Benelux, Allemagne, Grande Bretagne, Scandinavie, Suisse, Autriche, Italie, Espagne, Portugal.

**3- Durée :**

Ce contrat devient valide à la signature pour une durée indivisible de trois ans (3 ans) automatiquement renouvelable pour une deuxième période indivisible de trois ans (3 ans), sauf si une notification de mise à terme est envoyée par courrier recommandé par un des deux parties, trois mois avant la fin de la première période indivisible de 3 ans (date d'anniversaire de signature) du contrat.

**4- Fonctions de REPEUROPE :**

4-1 Repeurope après signature du contrat et paiement de la suscription, en collaboration avec le membre prestataire, développera un plan de marketing sur trois ans pour les produits du prestataire.

Repeurope développera en coopération avec le prestataire un manuel incentive ou un site web pour distribution ou accès par ce segment de marché européen.

4-2 Repeurope entreprendra des campagnes d'e-marketing (envoi d'e-mailing de masse ciblés sur les Tours Operateurs et agences de voyages d'affaires) afin de promouvoir la destination et les produits du membre prestataire.

Tout envoi par courrier conventionnel de documents de marketing du prestataire sera facturé au coût au membre prestataire.

4-3 Les coordinateurs marketing de Repeurope assureront le premier suivi-réponses (en envoyant par email en dossier ci-joint l'exemple d'itinéraire ou descriptif de produit) suite à la campagne d'e-marketing.

Le dossier complet de la deuxième demande sera passé par REPEUROPE en sa totalité par email au prestataire membre qui lui à son tour assurera la réponse pour déclencher la conversion achat/réservation.

4-4 Repeurope offre un service facultatif en sus et sur demande, de représentation du membre prestataire sur un stand dans des foires internationales (voir annexe).

4-5 Repeurope met à disposition du client son service attaché de presse professionnelle, éditoriaux, interviews, annonces, déclarations de presse.

4-6 Repeurope fera une mise à jour trimestrielle au près de son membre prestataire concernant les tendances du marché touristique Européen et les opportunités de développement du produit.

4-7 Repeurope tiendra à disposition des membres fournisseurs, des cadres spécialistes du marketing de proximité (justificatif de dépenses courantes et approbation préalable par le prestataire).

## **5- Fonctions du prestataire membre :**

### **5-1 Suscription annuelle**

5-1-1 Le prestataire s'acquittera d'une suscription annuelle de 16 000 (seize milles) Euros qui sera versé aux comptes indiqués par Repeurope, celle-ci sera due à signature du contrat.

5-1-2 Les suscriptions des deux années suivantes seront de l'ordre de 18 000 (dix-huit milles) Euros par an payables à la date anniversaire du contrat.

### **5-2 Prime de résultat**

5-2-1 Le prestataire paiera à Repeurope une prime de résultat de 16 Euros sur les ventes réalisées par passagers payants.

5-2-2 Le calcul en sera établi mensuellement. Un relevé des passagers traités par le prestataire sera fourni par celui-ci mensuellement, ce document donnera lieu à une validation par le client (Repeurope se chargeant de cette procédure.

5-2-3 Le paiement de la prime sera également effectué mensuellement.

5-2-4 Le prestataire membre s'engage à payer à Repeurope la prime sur le résultat pendant les six mois qui suivront la date d'expiration du contrat si celui-ci n'est pas renouvelé

### **5-3 Visite de reconnaissance :**

5-3-1 Le prestataire organisera et fournira les services gratuits pour la visite des cadres supérieurs du département marketing de Repeurope (minimum 2 personnes). Y compris les dépenses courantes (billets de trains, d'avion, taxis, repas, etc...)

### **5-4 Matériel de promotion :**

5-4-1 Le prestataire fournira à Repeurope le matériel de promotion nécessaire tel que brochures, diapositives, présentation power point et tout autre document relatif à l'activité de promotion et vente des produits du prestataire.

### **5-5 Part de marché :**

5-5-1 Le prestataire travaillera en équipe avec Repeurope a fin d'atteindre l'objectif d'augmentation de part de marché.

### **5-6 Retour d'informations :**

5-6-1 Le prestataire fournira à Repeurope toutes les informations relatives à sa présente clientèle européenne.

5-7 Approbation préalable des dépenses courantes :

5-7-1 Le prestataire aura le choix d'approuver au préalable toutes dépenses courantes qui seront estimées et soumises par Repeurope en avance.

## **6- Juridiction :**

6-1 Le tribunal de commerce de Puteaux France arbitrera toute dispute

## **7- Signature :**

Pour le prestataire :

Date :

Lieu :

Nom :

Titre :

Signature : (écrire de votre main sous votre signature lue et approuvée)

Pour le prestataire, témoin :

Date : Lieu :

Nom :

Titre :

Signature : (écrire de votre main sous votre signature lue et approuvée)

Et

Repeurope

Date :

Lieu :

Nom : Sissel Thorstensen

Titre : President

Signature : (écrire de votre main sous votre signature lue et approuvée)

Nom : Patrix Duffar

Titre : Vice President

Signature : (écrire de votre main sous votre signature lue et approuvée)